

État des lieux et cartographie des sites diamantifères de l'Est Cameroun



Réseau de Lutte contre la Faim

Mars 2022

Enquête de terrain sur l'impact local de l'exploitation minière des diamants



Réseau de Lutte
contre la Faim
RELUF



**KIMBERLEY
PROCESS
CIVIL SOCIETY
COALITION**

EDITORIAL

État des lieux et cartographie des sites diamantifères de l'Est Cameroun

Yaoundé/Anvers, Mars 2022

Photo de couverture : Une artisane minière en plein lavage, Colomine, chantier de Zabra, Est Cameroun

Auteur : Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA)

Christian Anangue et Sandrine Kouba sous la supervision de Jaff Napoléon Bamenjo



Le Réseau de Lutte Contre la Faim (RELUFA) est un réseau qui se définit comme une plateforme d'acteurs de la société civile et des communautés de base ayant pour objectif de combattre les problèmes systémiques générateurs de la pauvreté, la faim et les injustices économiques, sociales et environnementales au Cameroun. RELUFA a acquis son statut légal en 2001 ; il est non-partisan et à but non lucratif. RELUFA est membre de la coalition de la société civile sur le processus de Kimberley et Il est de ce fait un observateur de l'implémentation du processus de Kimberley au Cameroun.

Contexte : Ce rapport fait partie d'un projet de recherche panafricain plus vaste, intitulé *Recherche de base sur l'impact local de l'exploitation minière des diamants*, qui a été mené dans huit pays africains par dix organisations africaines membres de la coalition de la société civile du processus de Kimberley.

Les huit rapports nationaux visent à étudier certains des impacts de l'exploitation artisanale et à petite échelle des diamants au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en République de Guinée, au Sierra Leone et au Zimbabwe, ainsi que l'impact de l'exploitation industrielle des diamants au Lesotho.

La version complète des rapports peut être lue et téléchargée sur : <https://www.kpcivilsociety.org/fr/category/publication-fr/publication-coalition/enquete-de-terrain-sur-limpact-local-de-lexploitation-miniére-des-diamants/>

D/2022/4320/05

Édité par IPIS

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de IPIS.

Mise en page par SAKADO



**KIMBERLEY
PROCESS
CIVIL SOCIETY
COALITION**

Cette étude a été réalisée avec l'encadrement et l'appui technique de la Coalition de la Société Civile du Processus de Kimberley (CSC PK). La CSC PK est l'organisation cadre qui agit en tant qu'observateur du Processus de Kimberley (PK) au nom de la société civile. La plupart des membres de la coalition sont basés en Afrique, le principal continent producteur de diamants au monde. Représentant les communautés concernées par l'extraction et le commerce des diamants, les membres s'efforcent d'améliorer la gouvernance du secteur du diamant dans leur pays d'origine. L'expertise locale et régionale de la coalition nous permet de suivre l'approvisionnement responsable en diamants sur le terrain et d'articuler une perspective citoyenne sur le secteur du diamant dans les forums nationaux, régionaux et internationaux. La coalition comprend des représentants du Cameroun, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République de Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Liberia, du Lesotho, de la Sierra Leone, du Zimbabwe et de la Belgique.



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne à la Société Civile du Processus de Kimberley. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

TABLE DE MATIERES

EDITORIAL.....	2
ACRONYMES.....	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	6
INTRODUCTION	8
MÉTHODOLOGIE.....	8
1 LA CARTOGRAPHIE DES SITES DIAMANTIFÈRES : OUTIL CONTRIBUANT À UNE MEILLEURE TRAÇABILITÉ	10
1.1 Bref aperçu du système de traçabilité au Cameroun	10
1.2 Importance du diagnostic et de la cartographie des sites miniers dans l'amélioration de la traçabilité du diamant au Cameroun	12
2 RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC ET DE L'EXERCICE DE CARTOGRAPHIE DES SITES MINIERS DIAMANTIFÈRES.....	13
2.1 Les principaux acteurs dans les sites diamantifères	13
2.2 Caractéristiques géographiques et socio-environnementales des sites diamantifères.....	14
2.3 Caractéristiques de production des sites diamantifères	16
2.4 Caractéristiques économiques et de commercialisation.....	17
3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	18
4 BIBLIOGRAPHIE	20

ACRONYMES

AEA : Autorisation d'Exploitation Artisanale

BEED : Bureau d'Évaluation et d'Expertise des Diamants Bruts

BIR : Bataillon d'Intervention Rapide

CIAM : Carte Individuel d'Artisan Minier

DGSN : Délégation Générale de la Sureté Nationale

OSC : Organisation de la Société Civile

PK : Processus de Kimberley

RCA : République Centrafricaine

RELUFA : Réseau de Lutte contre la Faim

SCPK : Système de Certification du Processus de Kimberley

SNP : Secrétariat National Permanent

SNPPK : Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberley

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Cameroun recèle d'importantes minéralisations de fer, d'or, de bauxite, et de diamant. L'exploitation du diamant y est essentiellement artisanale et semi-mécanisée. Bien qu'étant un producteur mineur de diamant, le Cameroun est un pays participant au Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK). C'est donc pour répondre aux exigences de cette initiative que le Cameroun a mis en place un système de traçabilité qui se matérialise par l'arsenal légal et institutionnel dont il s'est doté pour préciser les modalités de l'exercice de l'exploration, l'exploitation et même de la vente des produits de la mine. Étant donné que le SCPK requiert une connaissance exacte de l'origine d'un diamant exporté, la cartographie des sites miniers se révèle être très importante pour une bonne traçabilité du diamant, d'où l'exercice de diagnostic et cartographie menée dans la région de l'Est Cameroun par le Réseau de Lutte contre la Faim (RELUF). Il était essentiellement question de répondre aux questions suivantes : Où sont situés les sites diamantifères ? Quels sont les acteurs qui fréquentent ces sites miniers et leurs caractéristiques ? Quelles sont les caractéristiques socioéconomiques et environnementales de production et de commercialisation des sites diamantifères ?

Il apparaît que l'enclavement des sites miniers situés dans la région de l'Est Cameroun ne facilite pas leur identification et leur suivi régulier, en particulier pour les acteurs en charge de la surveillance du SCPK dont la fréquence des visites dans les sites est faible. En outre, on peut observer un désengagement progressif des travailleurs du secteur de l'exploitation diamantifère. Cela pourrait être lié à la faible voire l'absence de production de certains sites durant les 12 mois précédant la collecte de données. Dans le même temps, cette faible production peine à être tracée notamment en raison du non-enregistrement de la production par les artisans miniers et de la participation des acteurs non identifiés à la production et à la commercialisation de ces diamants. En effet, 50% des opérateurs ne notent pas leur production, 85% des sites miniers visités ne possèdent pas d'Autorisation d'Exploitation Artisanale (AEA) et la production dans 95% des sites est achetée par des acteurs informels.

Au regard du grand nombre de sites sans autorisation et d'acheteurs informels, non seulement l'efficacité du prélèvement de la taxe ad valorem est à questionner – et par conséquent sa redistribution – mais aussi la reconnaissance légale de l'origine des diamants extraits dans ces sites. L'identification de ces sites sans autorisation à travers cette cartographie devrait donc permettre à l'administration minière de se rapprocher de leurs promoteurs pour faciliter leur enregistrement et leur suivi en vue d'une meilleure traçabilité à partir du point d'origine des diamants.

Il faudrait relever que la plupart des sites sont localisés à la frontière avec la République Centrafricaine (RCA). La sortie des diamants par la Centrafrique reste plausible à cause du défaut de proximité de bureaux d'achat dans la plupart des zones minières de l'Est de Cameroun. L'absence de bureaux d'achat du côté camerounais de la frontière avec la RCA constitue de ce fait une raison pour les artisans de se rendre dans le bureau le plus proche en Centrafrique.

Les données relatives au prix des diamants et le rapport entre la valeur et le poids des diamants sont peu fiables. Une étude spécifique sur cette question mériterait d'être menée car de cela dépend aussi le paiement de la taxe ad valorem, l'amélioration des revenus des artisans et leur indépendance vis-à-vis des financiers.

Par ailleurs, parmi les constats importants aux niveaux social et environnemental, on peut noter la présence des enfants qui participent aux activités minières et l'abattage à petite échelle des arbres pour les extensions des sites et le bois de chauffe.

Face à ces différentes réalités, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

Au gouvernement

- La SONAMINES, dans le cadre de sa politique relative à l'achat et à la commercialisation du diamant, doit dans son exclusivité mettre en place des bureaux d'achat au niveau des frontières à proximité des sites d'exploitation pour canaliser une bonne quantité de diamants bruts exploités sur le territoire camerounais. Cette politique limiterait, par exemple, le recours aux bureaux d'achat en RCA par les artisans miniers ayant extrait des pierres au Cameroun ;
- Renforcer le partenariat entre les forces de maintien de l'ordre, les douaniers, le SNPPK et la SONAMINES en vue d'améliorer les capacités et la coopération dans le suivi des chaînes d'approvisionnement et leurs missions de contrôle et de surveillance du secteur minier ;
- Sensibiliser les artisans sur l'importance de remplir les registres de production et sur la nécessité d'être conforme et de vendre à des acteurs conformes pour qu'ils bénéficient de la redistribution de la taxe ad valorem sur les diamants, ainsi que la population camerounaise dans son ensemble ;
- Appuyer les artisans miniers en leur offrant des crédits et des intrants miniers afin qu'ils ne soient plus dépendants des financeurs – très souvent non conformes – mais qu'ils puissent être financièrement autonomes ;
- Organiser des caravanes d'enregistrement mobiles pour faciliter l'obtention des cartes individuelles d'artisans miniers et des autorisations d'exploitation artisanale ;
- La pauvreté étant la principale raison qui pousse les enfants à aller travailler, le développement des revenus des parents et la mise en place de bonnes écoles dans les localités concernées devraient limiter le travail des enfants dans les sites miniers. Une redistribution des redevances et un appui aux activités génératrices de revenus des parents pourraient donc aider à atteindre ces objectifs. Une surveillance accrue des sites miniers devrait être effectuée pour réduire significativement le nombre d'enfants sur les sites miniers ;
- S'assurer de l'application des lois en vigueur en matière de gestion des impacts environnementaux.

A la Société civile

- Mener des études sur :
 - La fixation des prix du diamant, le paiement et la redistribution de la taxe ad valorem en vue d'une amélioration des connaissances des artisans à cet égard ;
 - Les types de droits fonciers associés aux sites d'exploitation sans permis ou autorisation et la perception de la sécurité des exploitants sur ces espaces.

INTRODUCTION

De par son potentiel géologique, le développement du secteur minier peut aider à la croissance économique du Cameroun. En effet, son sous-sol recèle d'importantes minéralisations de fer, d'or, de bauxite, et de diamant.

Au Cameroun, l'exploitation du diamant est essentiellement artisanale et semi-mécanisée. Bien qu'étant un producteur mineur de diamant, le Cameroun est un pays participant au Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK). Ce système est en effet une initiative conjointe des gouvernements, de l'industrie et de la société civile visant à éliminer le commerce des diamants de conflit communément définis comme « diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles ou leurs alliés pour financer les conflits armés qui sapent les gouvernements légitimes »¹. Le SCPK vise à éradiquer complètement les diamants de conflit dans la chaîne de commercialisation des diamants dans le marché international. Mais en plus de prévenir des conflits liés au commerce du diamant, le système de certification peut aussi contribuer à éviter les diamants illicites – les diamants qui ne sont pas toujours liés à un conflit peuvent néanmoins avoir été volés, passés en contrebande, ou utilisés pour blanchir de l'argent, pour l'évasion fiscale ou d'autres délits de ce type.

C'est donc pour satisfaire les exigences de cette initiative que le Cameroun a mis en place un système de traçabilité qui se matérialise par l'arsenal légal et institutionnel dont il s'est doté pour préciser les modalités de l'exercice de l'exploration, l'exploitation et même de la vente des produits de la mine. Étant donné que le SCPK requiert une connaissance exacte de l'origine d'un diamant exporté, la cartographie des sites miniers se révèle être très importante pour une bonne traçabilité du diamant, d'où l'exercice de diagnostic et cartographie mené dans la région de l'Est Cameroun par le Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA).

Ce document s'attèle donc à présenter les enjeux de l'exploitation et du commerce des diamants au Cameroun tout en contribuant à mieux cerner les dynamiques socio-économiques locales. Cela passe par une brève description du système de traçabilité au Cameroun, le rappel de l'importance de la cartographie dans ce système, la présentation des résultats de l'état des lieux et de la cartographie, et enfin la formulation des conclusions de cette étude pour aboutir à des recommandations. Les données récoltées dans le cadre de cette étude fourniront ainsi à différents acteurs du secteur minier artisanal, un outil de compréhension du secteur ainsi qu'une base de données géoréférencées des principaux sites miniers diamantifères de la région de l'Est Cameroun.

MÉTHODOLOGIE

Cette étude utilise une approche qualitative et quantitative. La visite sur le terrain a permis d'obtenir des informations détaillées et nuancées auprès des parties prenantes. Trois techniques de collecte de données ont été déployées :

- L'analyse documentaire portant sur le cadre juridique camerounais, le document de base du PK et les études menées par d'autres organisations ;
- Les entretiens individuels avec les autorités traditionnelles, les maires, les collecteurs, les bureaux d'achat, les OSC locales et les superviseurs locaux du PK ;
- Les entretiens de groupe avec les diamineurs et les communautés riveraines non exploitantes sur la base d'un questionnaire établi dans un outil de collecte de données mobile (ODK Collect). Ce questionnaire a permis de géolocaliser les principaux sites de diamants ainsi que leurs principales caractéristiques, les dynamiques locales concernant l'exploitation artisanale (nombre

1 <http://www.brilliantearth.com/kimberley-process>

de travailleurs, présence des enfants sur les sites, rôle des femmes, etc.), les informations sur la commercialisation des minerais, etc.

Ainsi les données ont été collectées sur deux périodes – du 16 au 25 février 2021 et du 05 au 30 avril 2021 – auprès des artisans miniers, des collecteurs et des bureaux d'achats. La collecte s'est effectuée à Kentzou, Batouri, Ouli, Kette (département de la Kadey) et à Yokadouma et Salapoumbe (département de la Boumba-et-Ngoko) dans la région de l'Est Cameroun (Figure 1), dans 26 chantiers, dont 6 inactifs. Le choix de ces localités se justifie par le fait que les départements de la Kadey et de la Boumba et Ngoko sont les plus riches en ressources minières au Cameroun (en l'occurrence l'or et le diamant), mais aussi en ressources fauniques et floristiques.

Il faudrait relever que l'exploitation du diamant au Cameroun est artisanale. Il n'y a pas d'exploitation industrielle du diamant pour le moment et l'exploitation minière semi-mécanisée est davantage aurifère. Ces deux secteurs n'ont donc pas été pris en compte dans le cadre de cette étude.

Une autre limite de cette étude est liée à la non-exhaustivité de l'inventaire des sites diamantifères de la région, du fait de leur inaccessibilité pour des raisons d'insécurité, d'inactivité ou d'enclavement très avancé desdits sites.

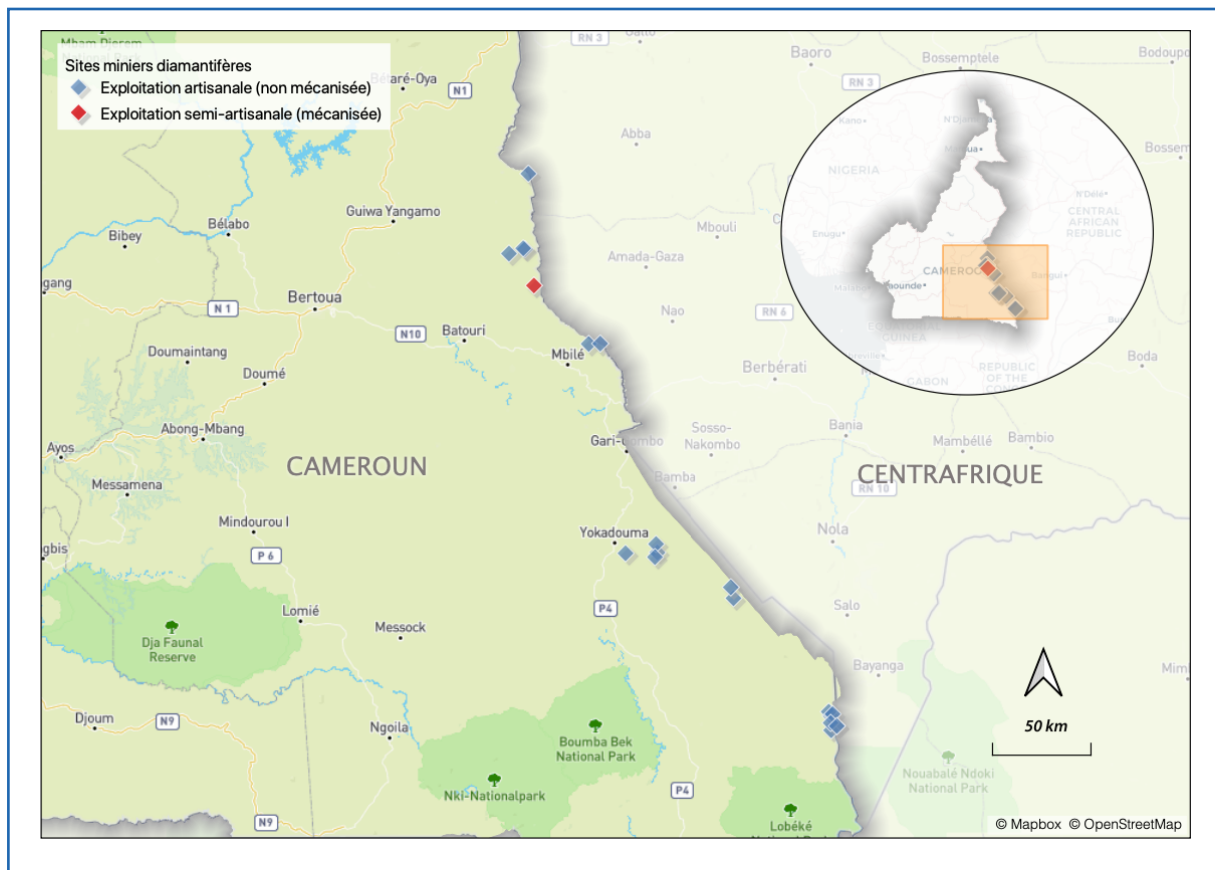


Figure 1. Localisation des sites miniers visités pour la collecte des données dans la région de l'Est Cameroun

1 LA CARTOGRAPHIE DES SITES DIAMANTIFÈRES : OUTIL CONTRIBUANT À UNE MEILLEURE TRAÇABILITÉ

1.1 Bref aperçu du système de traçabilité au Cameroun

Le Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberley (SNPPK) au Cameroun est le principal organisme chargé de tracer les diamants bruts, des sites d'extraction jusqu'à l'exportation. Il a des représentants locaux sur le terrain, connus sous le nom de contrôleurs et superviseurs (point focal) du Processus de Kimberley. Ils sont chargés entre autres de localiser, de confirmer et d'inspecter tous les sites de production et les points de commerce, et de valider les informations concernant les caractéristiques des diamants produits et vendus. Selon l'article 143 du code minier, les titulaires des permis de recherche ou d'exploitation du diamant ou de l'or ainsi que tous les acteurs intervenant dans la chaîne de traitement et de commercialisation de ces substances sont assujettis aux exigences de traçabilité, aux règles et principes internationalement reconnus. Dans la même logique, l'article 19 du décret N° 2011/3666/PM déclinent les éléments de traçabilité. Il s'agit notamment de :

- La carte d'artisan ;
- Le registre de production ;
- Le registre des échantillons ;
- La carte de collecteur ;
- L'autorisation du bureau de commercialisation, appelé aussi bureau d'achat ;
- L'autorisation d'exportation ;
- Le Registre de transaction ;
- Le Carnet des reçus.

En effet, le mineur artisan doit consigner toute la production dans le registre de production et de vente (Figure 2)².

Lorsqu'un diamant est vendu à un négociant ou à un bureau d'achat, un double du reçu est fourni avec les copies conservées par le vendeur et par l'acheteur, et pour validation par le point focal du PK. Les divers documents de traçabilité doivent en effet être estampillés et signés par le point focal dont la zone de responsabilité est concernée par les transactions.

Lorsque l'exportateur soumet une demande pour exporter son colis, l'administration centrale du Secrétariat national permanent à Yaoundé authentifie son origine en vérifiant les documents de traçabilité. A la suite de l'approbation par le Secrétaire National Permanent, le colis est envoyé au Bureau d'évaluation et d'expertise des diamants bruts (BEED) pour classification, tri et évaluation.

Après le paiement de tous les droits et taxes par l'exportateur, le Secrétaire National Permanent émet et signe le certificat du PK, de même que le ministre des Mines.

Les colis sont ensuite envoyés sur le marché international, dans un contenant scellé.

² Le mineur artisan achète le registre de la production et des ventes du ministère des mines du Cameroun au prix de 5000 FCFA (10\$ US)

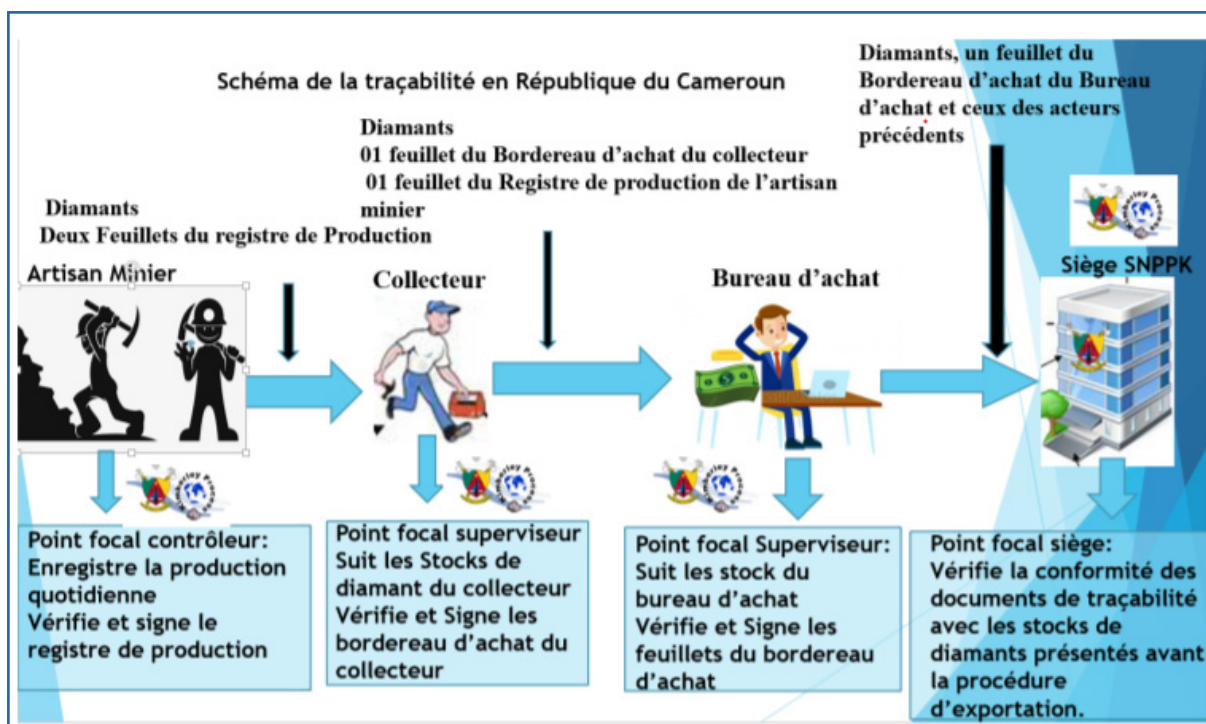


Figure 2: Schéma du système de traçabilité des diamants au Cameroun
(Source : Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley)

Il faudrait relever que d'autres agences du gouvernement ont un rôle complémentaire pour mener à bien la traçabilité du diamant au Cameroun. Il s'agit notamment des services des douanes, des forces de maintien de l'ordre et de la Société Nationale des Mines (la SONAMINES, créée récemment en Décembre 2020).

En effet, Dans le texte fondateur du SNPPK au Cameroun, il est précisé dans les articles 22 et 23 ce qui suit : « le Secrétariat National Permanent (SNP) en collaboration avec la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) tient à jour une base de données sur toutes les transactions illicites avec l'identification des fraudeurs, la nature de la fraude et les amendes correspondantes, sans préjudices des dispositions de droit commun du code minier ». Bien plus, « les unités de gendarmerie sont impliquées dans la sécurisation et le transfert des lots de diamants locaux du SNP jusqu'à la sortie du territoire ». Un agent de la direction générale des douanes doit également assister à l'emballage et au scellement des colis de diamants.

Quant à la SONAMINES, créée à travers le décret n° 2020/749 du 17 décembre 2020, elle a pour mission de développer et de promouvoir le secteur minier au Cameroun. Dans le cadre de la chaîne de commercialisation de l'or et du diamant, elle a notamment la compétence exclusive « sur l'ensemble du territoire national, pour toute opération d'achat et de commercialisation de l'or et du diamant, suivant des modalités fixées par voie réglementaire »³.

La compétence exclusive donnée à la SONAMINES pour l'achat de l'or et du diamant sur le sol camerounais crée aussi une incertitude sur l'activité des bureaux d'achat et des collecteurs. Si la loi minière de 2016 maintient l'activité de ces deux catégories d'acteurs dans la chaîne de commercialisation de l'or et du diamant, il n'est pas clair si la SONAMINES régulera désormais leurs activités ou si elle va simplement les remplacer. Logiquement, la SONAMINES deviendrait désormais

3 Article 2, al. 4 du décret n°2020/749/PRC du 14 décembre 2020

la seule institution à pouvoir conduire des activités d'exploitation d'or et de diamant, soit directement en tant qu'opérateur, soit indirectement, en signant de nouvelles joint-ventures avec des partenaires capables de financer et d'exploiter.

Malgré la présence de tous ces acteurs dans la chaîne de traçabilité du diamant au Cameroun, un défi majeur reste : la non maîtrise des sites de production du diamant dans le pays, dans un contexte où le Cameroun est cité comme une des destinations principales des minerais centrafricains (Jaillon et de Brier, 2019).

1.2 Importance du diagnostic et de la cartographie des sites miniers dans l'amélioration de la traçabilité du diamant au Cameroun

La cartographie minière du Cameroun présente un aperçu global des ressources minérales. Elle ne ressort pas avec exactitude les trous dans lesquels sont effectivement produits les diamants bruts. Pourtant, le SCPK requiert la connaissance précise de l'origine du diamant entrant dans le circuit commercial. Avoir une identité des sites d'exploitation donnerait donc une certaine pertinence de l'origine des diamants bruts.

Cela est encore plus nécessaire pour parler de traçabilité de ressources dans un contexte où certaines pierres précieuses sont aussi produites dans le pays voisin qu'est la République Centrafricaine qui partage plus de 729 km avec le Cameroun et dont les frontières sont poreuses.

Dans le cadre d'une meilleure appropriation des principes et exigences du SCPK, il est donc opportun d'avoir une maîtrise des espaces géographiques faisant office de lieux d'exploitation et des caractéristiques des diamants bruts qui y sont produits.

Par ailleurs, la cartographie des acteurs et des sites d'exploitation contribuera fortement au regroupement des artisans en coopératives et facilitera leur formalisation, en faisant d'eux des détenteurs des cartes d'artisan/collecteur et d'autorisation d'exploitation artisanale qui leur donnent droit à l'activité minière artisanale.

La cartographie des sites d'exploitation contribue aussi à mieux affiner le système des contrôles internes et facilite le déploiement des contrôleurs du SNPPK sur le terrain. Par conséquent, elle contribue aussi à la lutte contre la contrebande des diamants bruts. Cela passe par une meilleure appréhension des stratégies locales, par la mise en place d'un dispositif de contrôles adéquats ou l'opérationnalisation des stratégies concertées comme la coopération régionale.

Une carte interactive en ligne, en plus de donner accès à des informations géographiques, mettrait à disposition d'autres types d'informations socio-économiques et environnementales et permettrait de filtrer ces informations en fonction de ce que l'on voudrait visualiser.

2 RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC ET DE L'EXERCICE DE CARTOGRAPHIE DES SITES MINIERS DIAMANTIFÈRES

Au Cameroun et depuis l'avènement du SCPK, l'absence de cartographie des sites est une réelle entrave à une bonne traçabilité des diamants bruts. Il était nécessaire et urgent de réaliser un outil de prise de décision comme cette cartographie des sites diamantifères avec différentes informations relative à la localisation géographique des sites, aux acteurs, à la production et à la commercialisation.

2.1 Les principaux acteurs dans les sites diamantifères

Dans les 20 sites parcourus, il a été dénombré environ 1729 artisans miniers sur le terrain, parmi lesquels 558 femmes et 524 enfants qui fréquentent les sites miniers dans les départements de la Kadey et de la Boumba et Ngoko. Dans 75% des sites visités, le nombre de travailleurs est en baisse ou stable. Seules deux coopératives qui font essentiellement dans l'exploitation artisanale ont pu être identifiées.

Les enfants de moins de 15 ans sont présents dans 9 sites sur les 20 parcourus en activité. Il s'agit notamment des sites suivants : 2^e pont, Bedobo, Roma, Ndaie, Momigbeli Malanga, Mompango 1 et 2, Modek et Loma, pour lequel on dénombre le plus grand nombre d'enfants (200 enfants). Sur 5 d'entre eux, les enfants vont travailler pendant les weekends. Sur 4, ils y vont presque chaque jour après l'école. Ces enfants accompagnent leurs parents et leurs activités incluent principalement le lavage (7 sites, soit 35% des sites visités) et le creusage (4 sites, soit 25% des sites).

La présence des femmes dans les sites miniers est une réalité, car elles représentent un effectif d'environ 528 réparti sur 10 sites dans la vingtaine de sites parcourus. Cependant, elles sont beaucoup plus actives dans l'exploitation aurifère que diamantifère. Ainsi, elles jouent des rôles précis lorsqu'elles y sont, notamment le lavage du gravier (8 sites, soit 40% des sites) et le creusage (7 sites soit, 35% des sites). D'autres types d'activités sont aussi menées par les femmes notamment le transport de l'eau, la vente des repas et le commerce.

Les principaux acteurs étatiques présents sur le terrain sont des contrôleurs ou points focaux du SNPPK et des agents de l'administration en charge des mines. Selon les témoignages recueillis sur le terrain, leurs visites sont très irrégulières et aléatoires dans les sites. A titre d'illustration, on ne dénombre qu'une seule visite du PK dans le site de Ndaie, alors que d'autres sites n'ont reçu aucune visite sur les 12 derniers mois précédant la période de collecte des données. La fréquence de ces visites apparaît très faible pour un véritable contrôle du secteur.

Dans 75% des sites visités, la présence d'un



Figure 3 : Site minier de Ndaie, Kaday, Est Cameroun. © RELUFA

groupe armé étatique ou non étatique n'a pas été constatée. Ce n'est que dans un seul site (centre commercial à Tocktoyo dans l'arrondissement de Ouli) qu'est observée la présence d'un groupe armé non étatique (rebelles). Mais, il faudrait relever que le groupe armé ne prélève pas de taxe et ne soumet pas les travailleurs à un travail forcé.

2.2 Caractéristiques géographiques et socio-environnementales des sites diamantifères

L'exploitation du diamant, exclusivement artisanale, est pratiquée sur les gisements alluvionnaires des départements Kadey (chef-lieu Batouri) et Boumba & Ngoko (chef-lieu Yokadouma) de la Région Est.

Les villages et chantiers visités sont énumérés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Villages et chantiers visités dans cette étude

Département	Arrondissement	Village	Nom du chantier/site
Kadey	Kentzou	Boumbe Bakari	Boumbe Bakari
	Kentzou	Boumbe Sato	Loma
	Kette	Roma	Bedobo
	Kette	Roma	Roma
	Kette	Gbiti	Ndaie
	Kette	Gonkora	Modek
	Ouli	Tocktoyo	Centre commercial
Boumba et Ngoko	Salapoumbe	Bella	2ième pont
	Salapoumbe	Bella	5ième pont
	Salapoumbe	Bella	Malanga
	Salapoumbe	Bella	3ième pont
	Salapoumbe	Bella	Nguta
	Salapoumbe	Bella	Aviation
	Salapoumbe	Bella	Lipoundi
	Yokadouma	Bella	4ième pont
	Yokadouma	Nampella	Momigbeli
	Yokadouma	Mboy 2	Mobilong
	Yokadouma	Mboy 2	Momtchombi
	Yokadouma	Bitonga 1	Mobalong
	Yokadouma	Nampella	Mompago 1 and 2
	Yokadouma	Mboy 2	Jointure Sokolingui et Momaloundou
	Yokadouma	Mboy 2	Nompenda
	Yokadouma	Mboy 2	Soudan
	Yokadouma	Mboy 2	Momekogui
	Yokadouma	Mboy 2	Mompa
	Yokadouma	Mboy 2	Mboy

Un constat majeur est relatif à l'enclavement des sites d'exploitation qui est essentiellement artisanale. Les sites d'exploitation sont en pleine forêt, et bien plus, installés dans les lits de rivières où les servitudes n'existent pas pour y accéder. En effet, 90% des sites sont localisés à proximité d'un cours d'eau. Il faut marcher en moyenne une heure de temps après que la moto nous ait laissés dans une zone accessible. Plus de 13 sites sur 20 (soit 65%) ne sont pas accessibles en moto, ce qui demande des efforts supplémentaires de marche à pied. En période pluvieuse, les conditions d'accès deviennent plus rudes au point où la forte poussée du couvert végétal fait disparaître les voies existantes. En outre, ces sites sont distants les uns des autres et aussi des villages dans lesquels ils sont localisés. Par ailleurs, la majeure partie (plus de 85%) des villages où se situent les sites ne sont pas couverts par un réseau de télécommunications.

Quelques impacts environnementaux et sanitaires sont observables du fait de leur localisation sur les rives des cours d'eau et dans le couvert forestier. En effet, dans 33% des sites proches d'un cours d'eau (soit 6 sites sur 18), la couleur et l'odeur de l'eau ont changé à cause de l'exploitation minière. En outre, dans 50% des sites, les répondants admettent abattre des arbres pour effectuer des extensions ou pour obtenir du bois de chauffe.



Figure 4 : Site diamantifère de Momtchombi, Yokadouma, Est Cameroun. © RELUFA

Au niveau sanitaire et sécuritaire, bien qu'aucun décès et violence sexuelle ne soient enregistrés au courant des 12 derniers mois précédant la collecte de données, 11 cas de blessures ont été répertoriés. Ceux-ci sont principalement dus à l'utilisation des machettes. Les principales maladies dont souffrent les mineurs du fait de leurs activités sont liées au paludisme, aux diarrhées et douleurs corporelles (mal de tête, de dos, etc.). Aucune personne n'a fait l'objet de soupçon pour la maladie du Covid-19.

Enfin, il faudrait relever que la plupart des sites sont localisés à la frontière avec la RCA. Avec la crise politique en RCA, l'insécurité aux frontières avec le Cameroun a connu une recrudescence avec les rebelles centrafricains qui traversent parfois la frontière. En effet, les sociétés de sécurité privées de nationalité Russe combattraient les rebelles qui se replieraient de temps en temps au Cameroun. Au mois de mars 2021, précisément dans l'arrondissement de Kentzou, l'on relève la présence d'un

groupe de malfaiteurs qui patrouillait toute la zone. Selon les informations données par les membres des communautés, le groupe était constitué de certains éléments déserteurs du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR), qui aurait enrôlé certains jeunes pour semer la terreur au sein des populations riveraines des sites miniers, et des éleveurs fuyant la guerre en Centrafrique.

2.3 Caractéristiques de production des sites diamantifères

Bien que des sites puissent rester ouverts pendant toute l'année, l'activité diamantifère connaît généralement un pic de production pendant la saison sèche (notamment de décembre à mi-mars) lorsque le niveau d'eau est bas et notamment à cause de leur faible niveau de mécanisation. En effet, il ressort que 95% des sites visités mènent une exploitation artisanale non mécanisée. Les opérations de préparation et de creusage sont rudimentaires. Les principaux outils utilisés par les artisans dans les chantiers sont les motopompes, les pelles, les pioches, les machettes, les tamis, etc. Dans 80% des sites (soit 16 sites sur les 20 visités), aucun équipement de protection, tel que les bottes, les gants, etc., n'est observé.



Figure 5 : Sites diamantifères de Modek (gauche) et de Boumbe Bakari (droite), Kadey, Est Cameroun. © RELUFA

Dans 70% des sites visités, il n'est exploité que du diamant. Mais dans les autres sites (30%), il y est mené une exploitation mixte du diamant et de l'or. Ce dispositif constitue une bonne stratégie de diversification des sources de revenus étant donné que la production diamantifère est aléatoire et peut s'avérer infructueuse pendant plusieurs mois. La production de diamant est en effet moins importante que celle de l'or. Par exemple, durant la semaine précédant la visite des sites, 18 carats avaient été produits principalement dans 2 sites sur 20 (Momigbeli et Mompango 1 et 2) ; tandis que 1022 g d'or avaient été extraits dans 3 sites (Mompango 1 et 2, Modek et Loma).

Les principales formes de pierres trouvées sur les sites sont : riz (25%), pyramides (15%), cassé (10%) et ronde ou bille (5%), tandis que les principales couleurs des pierres sont blanches (35%), teintées (20%), rouge (10%) et marron (2%).

Sur les 12 derniers mois précédant la période de collecte des données, la plus grosse pierre trouvée dans un site pesait 3 carats (site Nguta). La moyenne du poids des plus grosses pierres sur les 20 sites se situe à environ 0.75 carats. Toutefois, il est important de souligner que 50% des opérateurs ne notent pas leur production. Ce qui veut dire qu'une bonne partie de la production n'est pas enregistrée et par conséquent ne peut être tracée. Cela remet en doute la fiabilité des données

statistiques de production et la traçabilité du point d'origine jusqu'à l'exportation.

Selon la plupart des acteurs interrogés, la production est en baisse et cela est attribuable en partie au Covid-19 qui occasionne la cessation d'activités dans plusieurs sites.

Au niveau de la conformité, 85% de sites miniers visités ne possèdent pas d'Autorisation d'Exploitation Artisanale (AEA). Or, pour exercer dans le secteur de la mine artisanale, un artisan doit obtenir dans l'ordre indiqué :

- Une carte individuelle d'artisan minier (CIAM) ;
- Une autorisation d'exploitation artisanale (AEA).

Pour établir ses droits, l'artisan doit soumettre une demande de carte d'artisan à la Délégation Régionale des Mines, en payant le timbre pour l'enregistrement du formulaire en 3 exemplaires et produire une copie du certificat de nationalité. Lorsque la carte est obtenue, il peut déposer une demande d'AEA qui, en l'absence de décret d'application du code minier en vigueur, s'appuie sur les dispositions du décret précédent. Pour cela, il doit :

- Soumettre le formulaire de l'administration en 3 exemplaires dont 1 timbré au tarif en vigueur ;
- Une indication des ressources financières pour réaliser l'exploitation des minerais visés ;
- Payer les droits superficiaires (50 000 FCFA/an) ;
- Fournir un levé topographique avec le positionnement du ou des périmètres ;
- Fournir un engagement signé du cahier des charges sur la protection de l'environnement.

Or, pour respecter cette procédure, il faut que les artisans aient un accès facile aux services de l'administration minière, ce qui n'est pas toujours le cas à cause de l'éloignement de ces services des sites d'exploitation.

2.4 Caractéristiques économiques et de commercialisation

Les chantiers miniers nécessitent des capitaux pour assurer l'accès aux minerais ou aux pierres précieuses (découverte et défrichage), et leur extraction, avant la production effective. L'activité artisanale fait appel à des investisseurs tant externes qu'internes. On s'aperçoit suite aux échanges, de l'intérêt qu'ont les artisans à garder leur indépendance financière sur l'exploitation, car les exigences des investisseurs sont souvent aux antipodes des aspirations financières des artisans. En effet, dans ces deux départements, le financement des activités se fait en majorité par des acteurs informels. Cependant, les mineurs autofinancent aussi parfois leurs activités en vue de maximiser leurs gains comme cela a été observé dans 45% des sites visités (9 sites). Les acheteurs informels, y compris les commerçants et les boutiquiers, les collecteurs informels et toute personne disposant de ressources financières financent dans 70% des sites (14 sites). Il faudrait noter que ces modalités ne sont pas exclusives. Par conséquent, dans un même site, on peut avoir au moins deux types de financement : autofinancement et financement par les acheteurs informels et/ou formels.

La production dans 95% des sites est achetée par des acteurs informels (ne disposant pas de cartes de collecteurs). Ce n'est que dans 15% des sites (3 sites) où des acheteurs sont formels. Ce qui veut dire que dans au moins 10% des sites, les acheteurs sont à la fois formels et informels. On dénombre au total environ 435 acheteurs qui fréquentent régulièrement les sites visités. Les sites de Momigbeli et de Mompango 1 et 2 connaissent le plus grand nombre d'achats avec respectivement 150 et 200 achats, tous situés dans le village Nampela dans l'arrondissement de Yokadouma. Ces acheteurs proviennent principalement de Batouri, Yokadouma, Bertoua, Yaoundé et Douala, sachant que ces villes sont classées des plus proches des lieux d'extraction aux plus éloignées, les deux dernières étant aussi des lieux d'exportation. Mais les destinations de la production de diamant sont inconnues des artisans qui ne se contentent que de les produire. La sortie des diamants par la

Centrafrique reste aussi plausible car elle est plus proche des lieux d'extraction que les autres villes camerounaises citées plus haut. Il a par exemple été révélé par un artisan que : « *le défaut de bureaux d'achat dans la zone de Libongo-bella fait en sorte que les artisans se sentent obligés de se rendre du côté de la RCA pour écouler leur diamant, car ils le font pour résoudre leurs problèmes* ».

Normalement, dans le cadre d'un circuit formel de commercialisation, à chaque vente de produits, le producteur artisanal doit payer une taxe ad valorem de 5 % sur l'or et de 8 % sur le diamant. Dans la pratique, le bureau de commercialisation prélève directement cette taxe et, selon son carnet d'achat, soumis de manière trimestrielle à la Délégation Régionale des Mines, il restitue cette taxe à l'État.

Concernant les prix, la vente du diamant n'est pas fonction du carat, c'est généralement un taux forfaitaire et beaucoup d'artisans (creuseurs en particulier) qui ne sont pas les interlocuteurs directs des financiers disent ne pas connaître les prix. Toutefois, les revenus tirés de l'exploitation diamantifère contribuent à la scolarisation des enfants, l'alimentation et les soins de santé des artisans et leurs familles.

3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, il apparaît que l'enclavement des sites miniers ne facilite pas leur identification et leur suivi régulier, en particulier par les acteurs en charge de la surveillance du SCPK. En outre, on peut observer un désengagement progressif des travailleurs du secteur de l'exploitation diamantifère. Cela pourrait être lié à la faible ou l'absence de production de certains sites durant les 12 mois précédant la collecte de données. Dans le même temps, cette faible production peine à être tracée, notamment en raison du non enregistrement de la production par les artisans miniers et de la participation des acteurs non identifiés à la production et à la commercialisation de ces diamants.

Les données relatives au prix des diamants et le rapport entre la valeur et le poids des diamants sont peu fiables. Une étude spécifique sur cette question mériterait d'être menée car de cela dépend aussi le paiement de la taxe ad valorem, l'amélioration des revenus des artisans et leur indépendance vis-à-vis des financiers. En effet, la dépendance des artisans vis-à-vis de leurs financeurs est une entrave à la conformité des transactions : l'artisan ou le collecteur qui perçoit des ressources financières de la part d'un financeur a l'obligation de revenir vers ce dernier, fut-il conforme ou pas, pour lui revendre la pierre extraite. Autrement dit, le mode de financement des opérations d'extraction du diamant influence énormément la traçabilité du diamant (Kouba et Anangue, 2021).

Au regard du grand nombre de sites sans autorisation ou permis, non seulement l'efficacité du prélèvement de la taxe ad valorem est à questionner - et par conséquent sa redistribution - mais aussi la reconnaissance légale de l'origine des diamants extraits dans ces sites. L'identification de ces sites sans autorisation à travers cette cartographie devrait donc permettre à l'administration minière de se rapprocher de leurs promoteurs pour faciliter leur enregistrement et leur suivi en vue d'une meilleure traçabilité à partir du point d'origine des diamants. Enfin, l'absence de bureaux d'achat au niveau de la frontière avec la RCA constitue une raison pour se rendre dans le bureau le plus proche en Centrafrique.

Par ailleurs, parmi les constats importants aux niveaux social et environnemental, on peut noter la présence des enfants qui participent aux activités minières et l'abattage à petite échelle des arbres pour les extensions des sites et le bois de chauffe.

Face à ces différentes réalités, **les recommandations suivantes** peuvent être formulées :

Au gouvernement

- La SONAMINES, dans le cadre de sa politique relative à l'achat et à la commercialisation du diamant doit dans son exclusivité mettre en place des bureaux d'achat au niveau des frontières à proximité des sites d'exploitation pour canaliser une bonne quantité de diamants bruts exploités sur le territoire camerounais. Ce qui limiterait par exemple le recours aux bureaux d'achat en RCA par les artisans miniers ayant extrait des pierres au Cameroun ;
- Renforcer le partenariat entre les forces de maintien de l'ordre, les douaniers, le SNPPK et la SONAMINES en vue d'améliorer les capacités et la coopération dans le suivi des chaînes d'approvisionnement et leurs missions de contrôle et de surveillance du secteur minier ;
- Sensibiliser les artisans sur l'importance de remplir les registres de production et sur la nécessité d'être conforme tout en travaillant avec des acteurs conformes pour qu'ils en bénéficient selon le schéma ci-dessous (Figure 6) ;
- Appuyer les artisans miniers en leur offrant des crédits et des intrants miniers afin qu'ils ne soient plus dépendants des financeurs – très souvent non conformes – mais qu'ils puissent être financièrement autonomes ;

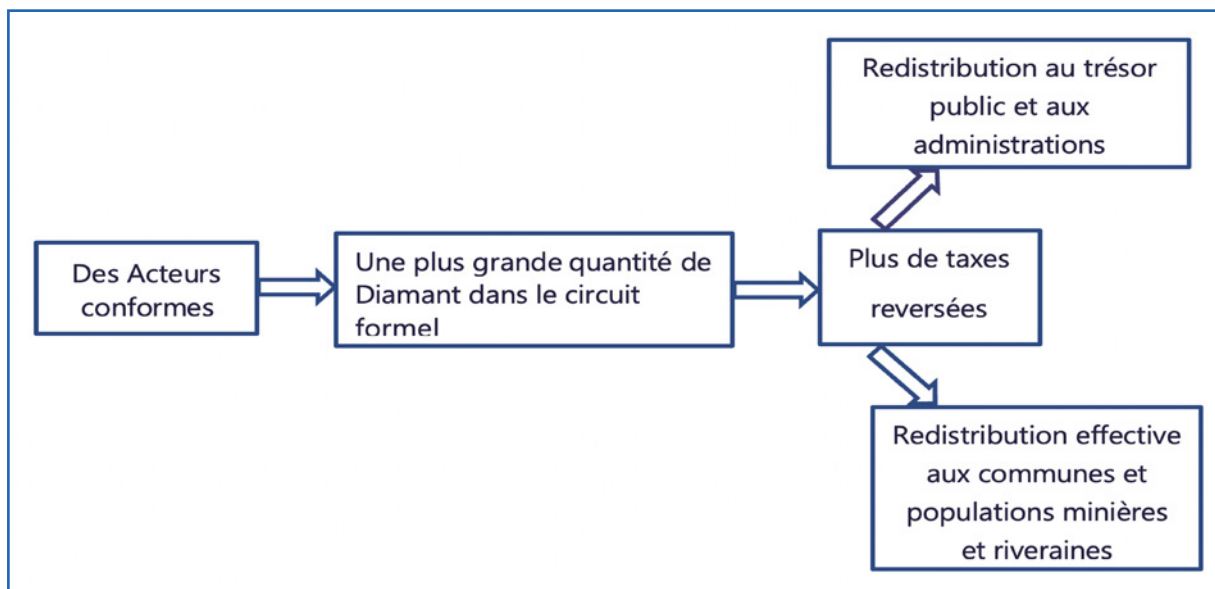


Figure 6 : Présentation schématique de la manière dont une conformité accrue pourrait profiter aux mineurs artisanaux et à la population camerounaise dans son ensemble.

- Organiser des caravanes d'enregistrement mobiles pour faciliter l'obtention des cartes individuelles d'artisans minier et des autorisations d'exploitation artisanale ;
- La pauvreté étant la principale raison qui pousse les enfants à aller travailler, le développement des revenus des parents, accompagné d'une mise en place de bonnes écoles dans les localités concernées, devrait limiter le travail des enfants dans les sites miniers. Une redistribution des redevances et un appui aux activités génératrices de revenus des parents pourraient donc aider à atteindre ces objectifs. Une surveillance accrue des sites miniers devrait en outre être effectuée pour réduire significativement le nombre d'enfants sur les sites miniers.
- S'assurer de l'application des lois en vigueur en matière de gestion des impacts environnementaux.

A la Société civile

- Mener des études sur :
 - La fixation des prix du diamant et sur le paiement et la redistribution de la taxe ad valorem en vue d'une amélioration des connaissances des artisans à cet égard ;
 - Les types de droits fonciers associés aux sites d'exploitation sans permis ou autorisation et la perception de la sécurité des exploitants sur ces espaces.

4 BIBLIOGRAPHIE

A. Jaillon, G. de Brier, Cartographie des sites miniers artisanaux dans l'ouest de la Centrafrique, IPIS, novembre 2019.

S. Kouba, C. Anangue, Améliorer la gouvernance du secteur diamantifère au Cameroun, Briefing note, RELUFA, Novembre 2021.

G. Omboli, Rapport d'activité sur la surveillance indépendante du pk au Cameroun, Juillet 2021, CEPEDIC.

Décret N° 2011/3666/PM du 02 Novembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du système de certification du processus de Kimberley au Cameroun

Loi N° 2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier au Cameroun

